|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****22ème réunion, Genève, 9-12 mai 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
|  | **Révision 1 duDocument** **TDAG17-22/****6-F** |
|  | **13 mars 2017** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur, Bureau de développement des télécommunications |
| PROJET DE PLAN OPÉRATIONNEL QUADRIENNAL GLISSANT DE L'UIT-D POUR 2018-2021 |
|  |
| **Résumé:**L'objet du présent document est de présenter les grandes lignes et les principaux éléments du projet de plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur du développement des télécommunications pour la période 2018-2021. Le document complet est disponible à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/OP2018-2021.pdf>.Le rapport d'activité de l'UIT-D pour 2016 décrit en détail le degré de mise en oeuvre des résultats ainsi que des objectifs pour 2020, s'il y a lieu (voir <https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/PerfReport2016.pdf>).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent rapport et à donner les orientations qu'il jugera nécessaires.**Références:**Numéro 223A de la Convention de l'UIT, Résolution 71 (Rév. Busan, 2014), Décision 5 (Rév. Busan, 2014) |

# 1 Introduction

Le plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT est établi dans le strict respect du plan stratégique actuel, de la Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, dans les limites fixées dans le plan financier pour la période considérée, de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. La structure de ce plan est conforme au cadre de présentation des résultats de l'UIT-D qui consiste à décrire les objectifs de l'UIT-D, les résultats associés et les indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis en vue d'obtenir ces résultats ainsi que les produits (produits et services) résultant des activités du Secteur. Les objectifs, résultats et produits pour 2020 et 2021 seront approuvés par la prochaine Conférence de plénipotentiaires quand elle révisera la Résolution 71 (Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023).



Légende:

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Objectif 1:**Favoriser la coopération internationale sur les questions de développement des télécommunications/TIC | **Objectif 2:**Promouvoir un environnement propice au développement desTIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC,ainsi que des applications et des services correspondants, notamment envue de réduire l'écart en matière de normalisation | **Objectif 3:**Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants | **Objectif 4:**Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et offrir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers | **Objectif 5:**Améliorer la protection de l'environnement et renforcer lesmesures relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiqueset à l'atténuation de ces effets, ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC |
| **Produits** | **1.1** CMDT**1.2** Réunions préparatoires régionales (RPM)**1.3** Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)**1.4** Commissions d'études | **2.1** Cadres politiques et réglementaires**2.2** Réseaux de télécommunication/TIC, y compris la conformité et l'interopérabilité et la réduction de l'écart en matière de normalisation**2.3** Innovation et partenariats | **3.1** Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC**3.2** Applications et services TIC | **4.1** Renforcement des capacités**4.2** Statistiques sur les télécommunications/TIC**4.3** Inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers**4.4** Assistance ciblée aux PMA, aux PEID et aux PDSL | **5.1** Les TIC et l'adaptation aux effets des changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de ces effets**5.2** Télécommunications d'urgence |
| **Activités** | Elaboration d'outils et de lignes directricesSatisfaction des besoins particuliers | Gestion et coordination des projetsPlanification financière, opérationnelle et stratégique, contrôle et établissement de rapports | Gestion des bases de données et du site webDocumentation (élaboration, rédaction et publication) | Assistance aux membres et activités connexesRecherche et analyse | Partage des informations et activités connexesPréparation et fourniture de formation |

# 2 Contexte et priorités essentielles pour le Secteur UIT-D

La période 2018-2021 sera de nouveau une période chargée pour le Secteur UIT-D. A compter de 2018, après la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17), la mise en oeuvre des résultats de cette Conférence, à savoir le nouveau Plan d'action et les nouvelles initiatives régionales, seront la priorité du Secteur. En outre, 2020 sera l'année du début de la mise en oeuvre du nouveau Plan stratégique pour 2020-2023. Ce nouveau Plan stratégique fixera, entre autres, le cadre stratégique et le cadre financier dans lesquels s'inscriront les travaux de l'UIT-D ainsi que la mise en oeuvre de son programme de travail pour cette période. En outre, les travaux du Secteur continueront d'être renforcés par les activités des commissions d'études de l'UIT-D. La préparation de la CMDT-21 commencera en 2020, avec l'organisation des réunions préparatoires régionales (RPM).

Le Projet complet de Plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur du développement des télécommunications pour la période 2018-2021 est disponible à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/OP2018-2021.pdf>

Les domaines prioritaires suivants ont été identifiés pour l'UIT-D (leur ordre d'apparition n'impliquant aucun ordre de priorité):

## 2.1 Coopération internationale

• Assurer le bon déroulement des grandes conférences et réunions de l'UIT-D prévues pour la période 2018-2021 (GCDT, réunions des commissions d'études, RPM et CMDT-17) grâce à un travail de préparation et d'organisation dans les meilleurs délais.

• Mettre en oeuvre le nouveau Plan d'action et les résolutions et recommandations qui seront adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17).

• Aider les commissions d'études de l'UIT-D dans leurs études, conformément à leurs programmes de travail, en mettant l'accent sur les thèmes qui pourraient être identifiés au titre des activités faisant suite à la CMDT‑17.

## 2.2 Environnement propice, réseaux TIC et innovation

• Aider les Etats Membres à élaborer et mettre en oeuvre un cadre juridique et réglementaire adapté et transparent favorisant l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

• Encourager la coopération et l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de réglementation entre les régulateurs des télécommunications, en veillant à ce que le Colloque mondial des régulateurs (GSR) se tienne chaque année et, dans la mesure du possible, par roulement entre les différentes régions.

• Renforcer les connaissances et les compétences des pays en vue de planifier, déployer, exploiter et maintenir des réseaux et services TIC durables, accessibles et fiables, y compris l'infrastructure large bande, et améliorer les connaissances relatives à l'infrastructure de transmission large bande dans le monde.

• Poursuivre et encourager la conclusion de partenariats, l'innovation et la mobilisation des ressources pour contribuer au succès de la mise en oeuvre des initiatives et des projets du BDT.

## 2.3 Cybersécurité et applications TIC

• Renforcement de la capacité des Etats Membres d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et stratégies en matière de cybersécurité dans le cadre des plans nationaux sur les TIC, ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre une législation appropriée.

• Renforcement de la capacité des Etats Membres à réagir rapidement face aux cybermenaces.

• Renforcement de la capacité des pays en matière de planification des cyberstratégies sectorielles nationales pour favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'amélioration des applications TIC.

• Renforcement de la capacité des pays à tirer parti des applications et services TIC/mobiles dans des domaines hautement prioritaires (par exemple santé, gouvernance, éducation, paiements, etc.) afin de résoudre efficacement différents problèmes en matière de développement durable par le biais d'une collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

## 2.4 Renforcement des capacités, statistiques et inclusion numérique

• Amélioration des connaissances et des compétences des membres de l'UIT concernant l'utilisation des télécommunications/TIC.

• Renforcement du dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données sur les télécommunications/TIC et renforcement des capacités et des compétences des producteurs de statistiques sur les télécommunications/TIC en vue de la réalisation de collectes de données au niveau national sur la base de normes et de méthodologies internationales.

• Renforcement de la capacité des Etats Membres d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques, des stratégies et des lignes directrices en matière d'inclusion numérique, afin de garantir l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes ayant des besoins particuliers et de l'utilisation des télécommunications/TIC pour l'autonomisation socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers.

• Renforcement des capacités des membres en matière d'utilisation des télécommunications/TIC aux fins du développement socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers, y compris la mise en oeuvre de programmes de télécommunication/TIC pour favoriser l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise.

• Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les PMA, les PEID, les PDSL et les pays dont l'économie est en transition.

## 2.5 Changements climatiques et gestion des catastrophes

• Renforcement des capacités des Etats Membres en matière de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets et en matière d'élaboration d'une politique relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

• Aider les Etats Membres dans le domaine de la planification préalable aux catastrophes et des opérations de secours et leur apporter un appui technique, politique, réglementaire et juridique pour ce qui est des télécommunications d'urgence.

# 3 Cadre de présentation des résultats de l'UIT-D pour la période 2018-2021

## 3.1 Lien avec les buts stratégiques de l'UIT[[1]](#footnote-1)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs de l'UIT-D** | rt5-2.png**CROISSANCE** | rt5-2.png**INCLUSION** | rt5-2.png**DURABILITÉ** | rt5-2.png**INNOVATION** |
| **D.1** Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC |  | **☑** |  |  |
| **D.2** Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation | **☑** |  |  |  |
| **D.3** Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants |  |  | **☑** |  |
| **D.4** Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers |  | **☑** |  |  |
| **D.5** Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC | **☑** |  |  |  |

## 3.2 Objectifs, résultats et produits de l'UIT-D

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectives**Objectifs** | **D.1 Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC** | **D.2 Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation** | **D.3 Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants** | **D.4 Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers** | **D.5 Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC** |
| Outcomes | **D.1-1**: Projet de Plan stratégique pour l'UIT-D**D.1-2**: Déclaration de la CMDT**D.1-3**: Plan d'action de la CMDT**D.1-4**: Résolutions et RecommandationsProduits**D.1-5**: Questions, nouvelles ou révisées, confiées aux commissions d'études**D.1-6**: Niveau d'accord accru concernant les domaines prioritaires**D.1-7**: Evaluation de la mise en oeuvre du plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI**D.1-8**: Identification des initiatives régionales**D.1-9**: Augmentation du nombre de contributions et de propositions relatives au plan d'action**D.1-10**: Renforcement de l'examen des priorités, des programmes, des opérations, des questions financières et des stratégies | **D.2-1**: Renforcement du dialogue et de la coopération entre les régulateurs nationaux, les décideurs et les autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC concernant des questions politiques, juridiques et réglementaires d'actualité, pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de création d'une société de l'information plus inclusive**D.2-2**: Amélioration des processus de prise de décisions sur des questions politiques et réglementaires et environnement politique, juridique et réglementaire propice au secteur des TIC**D.2-3**: Renforcement des connaissances et des compétences des pays en vue de planifier, déployer, exploiter et maintenir des réseaux et services TIC durables, accessibles et fiables, y compris l'infrastructure large bande, et amélioration des connaissances relatives à l'infrastructure de transmission large bande dans le monde | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et stratégies en matière de cybersécurité dans le cadre des plans nationaux sur les TIC, ainsi qu'à élaborer et à mettre en oeuvre des législations appropriées**D.3-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à réagir rapidement face aux cybermenaces**D.3-3**: Renforcement de la coopération, de l'échange d'informations et du transfert de savoir-faire entre les Etats Membres et avec les protagonistes concernés**D.3-4**: Renforcement de la capacité des pays en matière de planification des cyberstratégies sectorielles nationales pour favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'amélioration des applications TIC | **D.4-1**: Renforcement des capacités des membres en matière de gouvernance internationale de l'Internet**D.4-2**: Amélioration des connaissances et des compétences des membres de l'UIT concernant l'utilisation des télécommunications/TIC**D.4-3**: Meilleure sensibilisation au rôle du renforcement des capacités humaines et institutionnelles concernant les télécommunications/TIC et le développement à l'intention des membres de l'UIT**D.4-4**: Renforcement des informations et des connaissances des décideurs et des autres parties prenantes sur les tendances actuelles et l'évolution des télécommunications/TIC sur la base de l'analyse de statistiques et de données sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables au niveau international | **D.5-1**: Amélioration de la mise à disposition d'informations et de solutions pour les Etats Membres concernant l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets **D.5-2**: Renforcement des capacités des Etats Membres en matière de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets **D.5-3**: Elaboration d'une politique en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques**D.5-4**: Etablissement de systèmes de contrôle et de systèmes d'alerte avancée reposant sur des normes, reliés aux réseaux nationaux et régionaux**D.5-5**: Collaboration pour faciliter les interventions d'urgence en cas de catastrophe |
| Produits | **D.1-11**: Programme de travail**D.1-12**: Elaboration minutieuse du rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme de travail à soumettre au Directeur du BDT**D.1-13**: Renforcement de l'échange de connaissances et du dialogue entre les Etats Membres et les Membres de Secteur (y compris les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur) concernant les nouvelles questions en matière de télécommunication/TIC au service du développement durable**D.1-14**: Renforcement de la capacité des Membres de mettre au point et de mettre en oeuvre des stratégies et des politiques relatives aux TIC, ainsi que de définir des méthodes et des approches permettant de développer et de déployer les infrastructures et les applications | **D.2-4**: Renforcement des connaissances et des compétences des pays pour qu'ils participent et contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de recommandations UIT et mettent en place des programmes de conformité et d'interopérabilité durables et appropriés, sur la base des recommandations de l'UIT, aux niveaux national, régional et sous‑régional, en encourageant l'établissement de systèmes d'accords de reconnaissance mutuelle et/ou en créant des laboratoires de tests, selon qu'il conviendra**D.2-5**: Renforcement des connaissances et des compétences des pays dans les domaines de la planification et de l'assignation des fréquences, de la gestion du spectre et du contrôle des émissions, de l'utilisation efficace d'outils de gestion du spectre et de la mesure et de la réglementation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques**D.2-6**: Renforcement des connaissances et des compétences des pays concernant le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et l'efficacité des travaux postérieurs à la transition, et efficacité de la mise en oeuvre des lignes directrices élaborées**D.2-7**: Renforcement de la capacité des Membres d'intégrer l'innovation dans le secteur des TIC dans leurs programmes nationaux de développement  | **D.3-5**: Renforcement de la capacité des pays à tirer parti des applications TIC/mobiles pour améliorer la prestation de services à valeur ajoutée dans des domaines hautement prioritaires (par exemple santé, gouvernance, éducation, paiements, etc.) afin de résoudre efficacement différents problèmes en matière de développement durable par le biais d'une collaboration entre le secteur public et le secteur privé**D.3-6**: Amélioration de l'innovation, des connaissances et des compétences des institutions nationales en matière d'utilisation des TIC et du large bande au service du développement | **D.4-5**: Renforcement du dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données sur les télécommunications/TIC et renforcement des capacités et des compétences des producteurs de statistiques sur les télécommunications/TIC en vue de la réalisation de collectes de données au niveau national sur la base de normes et de méthodologies internationales**D.4-6**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques, des stratégies et des lignes directrices en matière d'inclusion numérique, afin de garantir l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes ayant des besoins particuliers et l'utilisation des télécommunications/TIC pour l'autonomisation socio‑économique des personnes ayant des besoins particuliers**D.4-7**: Renforcement de la capacité des membres à assurer aux personnes ayant des besoins particuliers une formation à l'utilisation des outils numériques et une formation à l'utilisation des télécommunications/TIC pour le développement socio‑économique | **D.5-6**: Conclusion de partenariats avec les organisations concernées pour l'utilisation de systèmes de télécommunication/TIC aux fins de la planification préalable aux catastrophes, de la prévision et de la détection des catastrophes, ainsi que de l'atténuation de leurs effets**D.5-7**: Amélioration de la sensibilisation à l'importance que revêt la coopération aux niveaux régional et international pour faciliter l'accès aux informations relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC en situation d'urgence, et le partage de ces informations |
| Produits |  | **D.2-8**: Renforcement des partenariats public-privé pour promouvoir le développement des télécommunications/TIC |  | **D.4-8**: Renforcement des capacités des membres en matière d'utilisation des télécommunications/TIC aux fins du développement socio‑économique des personnes ayant des besoins particuliers, y compris la mise en oeuvre de programmes de télécommunication/TIC pour favoriser l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise**D.4-9**: Amélioration de l'accès aux TIC et de leur utilisation dans les pays en développement PMA, PDSL, PEID, et pays dont l'économie est en transition**D.4-10**: Renforcement des capacités des pays en développement PMA, PDSL et PEID en matière de développement des télécommunications/TIC |  |
| OutputsProduits | **D.1-1** Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)**D.1-2** Réunions préparatoires régionales (RPM) **D.1-3** Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)**D.1-4** Commissions d'études | **D.2-1** Cadres politiques et réglementaires**D.2-2** Réseaux de télécommunication/TIC, y compris conformité et interopérabilité et réduction de l'écart en matière de normalisation **D.2-3** Innovation et partenariats | **D.3-1** Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC**D.3-2** Applications et services TIC | **D.4-1** Renforcement des capacités**D.4-2** Statistiques sur les télécommunications/TIC**D.4-3** Inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers**D.4-4** Assistance ciblée à l'intention des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des pays en développement sans littoral (PDSL) | **D.5-1** TIC et changements climatiques: adaptation aux effets des changements climatiques et atténuation de ces effets**D.5-2** Télécommunications d'urgence |
| Les produits ci-après résultant des activités des organes directeurs de l'UIT contribuent à la réalisation de tous les objectifs de l'Union:– Décisions, Résolutions, Recommandations et autres résultats des travaux de la Conférence de plénipotentiaires. – Décisions et Résolutions du Conseil et résultats des travaux des Groupes de travail du Conseil. |

## 3.3 Ventilation des ressources entre les objectifs et les produits de l'UIT-D pour 2018-2021

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Ventilation prévisionnelle des ressources par objectifObjectif D.1Objectif D.2Objectif D.3Objectif D.4Objectif D.5

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| D.1 | Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunicaions/TIC | 21% |
| D.2 | Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation | **28%** |
| D.3 | Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants | **14%** |
| D.4 | Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers | **28%** |
| D.5 | Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC | **9%** |

 | Ventilation prévisionnelle des ressources par produit

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | % du total | % de l'objectif |
| D.1-1 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)D.1-2 Réunions préparatoires régionales (RPM) D.1-3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)D.1-4 Commissions d'études | 4,6%3,3%5,2%7,4% | **21,6%****15,5%****24,6%****34,7%** |
| D.2-1 Cadres politiques et réglementairesD.2-2 Réseaux de télécommunication/TIC, y compris conformité et interopérabilité et réduction de l'écart en matière de normalisationD.2-3 Innovation et partenariats | 9,7%9,3%7,8% | **34,7%****33,4%****28,1%** |
| D.3-1 Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TICD.3-2 Applications et services TIC | 7,3%6,2% | **52,0%****44,2%** |
| D.4-1 Renforcement des capacitésD.4-2 Statistiques sur les télécommunications/TICD.4-3 Inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliersD.4-4 Assistance ciblée à l'intention des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des pays en développement sans littoral (PDSL) | 8,1%8,6%5,7%4,9% | **28,6%****30,4%****20,0%****17,3%** |
| D.5-1 TIC et changements climatiques: adaptation aux effets des changements climatiques et atténuation de ces effetsD.5-2 Télécommunications d'urgence | 3,8%4,5% | **44,3%****51,9%** |
| Décisions, Résolutions, Recommandations et autres résultats des travaux de la Conférence de plénipotentiairesDécisions et Résolutions du Conseil et résultats des travaux des Groupes de travail du Conseil | 1,5%2,2% | **1,5%****2,2%** |

 |

# 4 Analyse des risques

Le tableau ci-après identifie les principaux risques opérationnels pour la période 2018-2021.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Perspective** | **Description du risque** | **Probabilité** | **Niveau d'incidence** | **Mesure d'atténuation[[2]](#footnote-2)** |
| Financement | Manque de ressources/financement insuffisant | Moyenne | Elevé | Elaboration de prévisions budgétaires appropriées.Mobilisation de ressources supplémentaires/extrabudgétaires,s'il y a lieu.  |
| Ressources humaines | Manque d'experts qualifiés dans le domaine d'activité | Elevée | Moyen  | Anticiper les besoins de ressources et engager les procédures de recrutement dès que possible. Dresser et tenir à jour une liste d'experts. |
| Parties prenantes/partenaires | Manque de soutien/d'engagement de la part des partenaires et des pays  | Elevée | Moyen | Assurer et améliorer la coopération avec les pays de façon à garantir un niveau de participation appropriée des pays. Demander une plus grande participation aux activités. |
| Environnement | Retards dans les activités des pays dus à des événements imprévus au niveau local | Moyenne | Faible | Mettre au point des mécanismes de mise en oeuvre adaptés et réactifs et communiquer avec les partenaires et les donateurs. |

# 5 Objectifs, résultats et produits de l'UIT-D pour la période 2018-2021[[3]](#footnote-3)

Les objectifs de l'UIT-D seront atteints en obtenant les résultats correspondants dans le cadre de la mise en oeuvre des produits. Les objectifs de l'UIT-D, correspondant aux attributions du Secteur, contribuent à atteindre les buts fondamentaux de l'Union. Le Bureau de développement des télécommunications contribue également à la mise en oeuvre des objectifs, résultats et produits intersectoriels (présentés dans le plan opérationnel du Secrétariat général). Le rapport d'activité de l'UIT-D pour 2016 décrit en détail le degré de mise en oeuvre des résultats, ainsi que les cibles pour 2020, s'il y a lieu (voir <https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/PerfReport2016.pdf>).

## 5.1 D.1 Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Indicateur de résultats** | **Moyen de mesure** |
| D.1-1: Projet de Plan stratégique pour l'UIT-D | • Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT adopté par la CMDT | • Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT adopté par la CMDT |
| D.1-2: Déclaration de la CMDT | • Déclaration de la CMDT, qui met en évidence les principales conclusions et priorités établies par la Conférence et renforce l'appui politique en faveur de la mission de développement et des objectifs stratégiques de l'UIT, telle qu'adoptée par la Conférence | • Déclaration adoptée par la CMDT• Réactions des membres quant à leur niveau d'appui concernant la Déclaration |
| D.1-3: Plan d'action de la CMDT | • Plan d'action, qui aligne les travaux de l'UIT-D sur les objectifs stratégiques de l'UIT, tel qu'élaboré et approuvé par la CMDT | • Plan d'action, qui aligne les travaux de l'UIT-D sur les objectifs stratégiques de l'UIT, tel qu'élaboré et approuvé par la CMDT• Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié d'une assistance• Nombre de manifestations prévues et tenues• Réactions des membres quant à leur niveau de satisfaction concernant la mise en oeuvre du Plan d'action• Nombre de nouveaux partenariats/accords signés• Nombre de nouveaux projets/nouvelles initiatives signé(e)s dont la mise en oeuvre se fait grâce à des fonds extérieurs• Nombre d'activités mises en oeuvre avec des partenaires• Préparation dans les meilleurs délais et tenue de la CMDT• Préparation et tenue de la CMDT dans la limite des ressources attribuées• Réactions des membres quant à leur niveau de satisfaction concernant le déroulement de la CMDT• Nombre de contributions soumises à la CMDT |
| D.1-4: Résolutions et Recommandations | • Résolutions et Recommandations nouvelles ou révisées adoptées par la CMDT et entre deux conférences, selon le cas | • Résolutions et Recommandations nouvelles ou révisées adoptées par la CMDT et entre deux conférences, selon le cas |
| D.1-5: Questions, nouvelles ou révisées, confiées aux commissions d'études | • Questions nouvelles ou révisées, rendant compte des besoins des membres, adoptées par la CMDT ou entre deux conférences, selon le cas | • Questions, rendant compte des besoins des membres, adoptées par la CMDT ou entre deux conférences, selon le cas |
| D.1-6: Niveau d'accord accru concernant les domaines prioritaires | • Niveau d'accord et de consensus atteint concernant les domaines prioritaires aux RPM en vue de la CMDT | • Niveau d'accord et de consensus atteint concernant les activités, les initiatives et les domaines prioritaires |
| D.1-7: Evaluation de la mise en oeuvre du plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI | • Niveau de mise en oeuvre des éléments du Plan d'action et du Plan d'action du SMSI. Niveau évalué (en pourcentage) et communiqué aux membres lors des RPM en vue de la CMDT | • Niveau d'accord et de consensus atteint concernant les activités, les initiatives et les domaines prioritaires |
| D.1-8: Identification des initiatives régionales | • Nombre d'initiatives régionales recensées aux RPM pour soumission à la CMDT | • Initiatives régionales recensées aux RPM• Nombre de participants associés et présents aux RPM• Nombre de participants |
| D.1-9: Augmentation du nombre de contributions et de propositions relatives au plan d'action | • Nombre de contributions et de propositions relatives au Plan d'action reçues pour les RPM et la CMDT et pourcentage des pays de la région participant au processus de préparation | • Nombre de contributions reçues• Nombre de contributions soumises aux RPM• Nombre de documents adoptés aux RPM pour soumission à la CMDT |
| D.1-10: Renforcement de l'examen des priorités, des programmes, des opérations, des questions financières et des stratégies | • Réalisation par le GCDT de l'examen des priorités, des programmes, des opérations, des questions financières et des stratégies de l'UIT D | • Présentation dans les meilleurs délais de rapports au GCDT mettant en regard les résultats attendus et la mise en oeuvre effective (soumission de rapports sur l'avancement des travaux et d'autres contributions au GCDT) |
| D1-11: Programme de travail | • Réalisation par le GCDT de l'examen régulier de l'avancement de la mise en oeuvre du programme/plan de travail adopté par la CMDT | • Réunions et documents de réunion traités conformément à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) (et aux lignes directrices de travail) ainsi qu'aux décisions de la CMDT |
| D.1-12: Elaboration minutieuse du rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme de travail à soumettre au Directeur du BDT | • Elaboration par le BDT de rapports d'activité à l'intention du Directeur du BDT, assortis de conseils concernant les mesures correctives à prendre | • Communication du rapport final de la réunion du GCDT dans les 30 jours suivant la clôture de la réunion  |
| D.1-13: Renforcement de l'échange de connaissances et du dialogue entre les Etats Membres et les Membres de Secteur (y compris les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur) concernant les nouvelles questions en matière de télécommunication/TIC au service du développement durable | • Nombre de participants aux réunions des commissions d'études de l'UIT-D et aux activités connexes• Nombre de contributions reçues pour les travaux des commissions d'études de l'UIT-D | • Programmes de travail entrepris pour donner suite: à la Résolution 2 de la CMDT; aux travaux assignés par la CMDT; aux Résolutions de l'UIT-D portant sur des domaines d'étude particuliers confiés aux commissions d'études de l'UIT-D• Réunions et documents de réunion traités conformément à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) (et aux lignes directrices de travail) ainsi qu'aux décisions de la CMDT• Utilisation d'outils électroniques pour faire progresser les travaux des commissions d'études |
| D.1-14: Renforcement de la capacité des Membres de mettre au point et de mettre en oeuvre des stratégies et des politiques relatives aux TIC, ainsi que de définir des méthodes et des approches permettant de développer et de déployer les infrastructures et les applications | • Membres ayant une capacité renforcée de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies et des politiques relatives aux TIC et de déployer des infrastructures et des applications | • Elaboration efficace et en temps voulu de Recommandations, de rapports et de lignes directrices dans le cadre des commissions d'études de l'UIT-D• Participation efficace et représentative des membres aux travaux des commissions d'études (nombre de participants aux réunions, nombre de contributions soumises par les membres des pays des différentes régions)• Réactions des membres concernant les travaux des commissions d'études de l'UIT-D• Nombre de téléchargements sur le site web et de consultations des rapports, des lignes directrices, des recommandations, des études de cas, etc. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Produit** | **Ressources financières**[[4]](#footnote-4) **(en milliers CHF)** |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **D.1-1** Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)) | *1 427* | *417* | *1 406* | *7 670* |
| **D.1-2** Réunions préparatoires régionales (RPM) | *111* | *703* | *3 711* | *3 314* |
| **D.1-3** Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) | *3 425* | *3 357* | *2 835* | *2 820* |
| **D.1-4** Commissions d'études | *4 668* | *4 489* | *4 338* | *4 071* |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil(**PP, Conseil/GTC**) | *573* | *268* | *379* | *628* |
| **Total pour l'objectif D.1** | ***10 202*** | ***9 235*** | ***12 670*** | ***18 503*** |

## 5.2 D.2 Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Indicateur de résultat**  | **Moyen de mesure** |
| D.2-1: Renforcement du dialogue et de la coopération entre les régulateurs nationaux, les décideurs et les autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC concernant des questions politiques, juridiques et réglementaires d'actualité, pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de création d'une société de l'information plus inclusive | • Nombre de participants aux manifestations présentielles consacrées à des questions économiques, politiques, juridiques et réglementaires, y compris au Colloque mondial des régulateurs (GSR)• Nombre d'utilisateurs actifs des plates‑formes en ligne d'échange de connaissances et d'informations sur des questions politiques, juridiques et règlementaires | • Nombre de manifestations présentielles et en ligne organisées et tenues dans les délais, consacrées à des questions économiques, politiques, juridiques et réglementaires• Nombre de participants aux manifestations consacrées à des questions économiques, politiques, juridiques et réglementaires, y compris au Colloque mondial des régulateurs (GSR)• Taux de réponse aux questionnaires annuels (politique générale, réglementation politiques tarifaires)• Nombre de publications, de rapports et d'études sur les aspects économiques politiques et réglementaires des TIC achetés et/ou téléchargés sur le site web de l'UIT• Nombre de visites du site web/de téléchargements de données sur le centre de connaissance PREF (politique, réglementation économie et finance) et sur la plate‑forme en ligne "L'oeil sur les TIC"• Nombre de publications, de rapports, d'études et de lignes directrices correspondants élaborés et publiés et nombre d'outils en ligne mis à jour |
| D.2-2: Amélioration des processus de prise de décisions sur des questions politiques et réglementaires et environnement politique, juridique et réglementaire propice au secteur des TIC | • Nombre de pays ayant une capacité renforcée de prendre des décisions politiques et réglementaires propres à créer un environnement propice au développement des TIC | • Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui dans le domaine de la mise en place d'un environnement propice au développement des TIC |
| D.2-3: Renforcement des connaissances et des compétences des pays en vue de planifier, déployer, exploiter et maintenir des réseaux et services TIC durables, accessibles et fiables, y compris l'infrastructure large bande, et amélioration des connaissances relatives à l'infrastructure de transmission large bande dans le monde | • Nombre de pays ayant une capacité renforcée dans le domaine de la planification et de l'exploitation des réseaux et des services TIC• Nombre de pays ayant élaboré un plan directeur pour le large bande | • Nombre de lignes directrices/manuels et de publications achevés sur des sujets relatifs aux réseaux et aux services TIC• Nombre de publications, de rapports et d'études téléchargés sur le site web de l'UIT• Nombre d'études réalisées pour évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre effective des Recommandations de l'UIT• Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui dans le domaine de la mise en place du large bande dans les zones rurales• Nombre de pays dont les infrastructures dorsales large bande figurent dans la cartographie interactive des réseaux de transmission de l'UIT disponible sur le site web• Nombre de séminaires, ateliers, formations et réunions effectivement organisés sur ces questions• Nombre de participants et niveau de satisfaction concernant ces manifestations• Nombre de présidents et de vice‑présidents des commissions d'études bénéficiant d'un appui pour participer aux activités organisées dans les régions pour réduire l'écart en matière de normalisation |
| D.2-4: Renforcement des connaissances et des compétences des pays pour qu'ils participent et contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de recommandations UIT et mettent en place des programmes de conformité et d'interopérabilité durables et appropriés, sur la base des recommandations de l'UIT, aux niveaux national, régional et sous-régional, en encourageant l'établissement de systèmes d'accords de reconnaissance mutuelle et/ou en créant des laboratoires de tests, selon qu'il conviendra | • Nombre de pays qui mettent en oeuvre des projets destinés à mettre en place des programmes nationaux, régionaux et sous‑régionaux sur la conformité et l'interopérabilité (C&I) | • Nombre de lignes directrices/manuels et de publications achevés sur des thèmes en rapport avec la conformité et l'interopérabilité• Nombre de publications, de rapports et d'études téléchargés sur le site web de l'UIT• Nombre d'études réalisées pour évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre effective des Recommandations de l'UIT; programmes C&I et laboratoires de tests en place dans les régions• Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui pour la mise en oeuvre de programmes C&I• Nombre de séminaires, d'ateliers, de formations et de réunions tenus sur la conformité et l'interopérabilité• Nombre de participants et niveau de satisfaction concernant ces manifestations |
| D.2-5: Renforcement des connaissances et des compétences des pays dans les domaines de la planification et de l'assignation des fréquences, de la gestion du spectre et du contrôle des émissions, de l'utilisation efficace d'outils de gestion du spectre et de la mesure et de la réglementation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques | • Nombre de pays ayant des capacités accrues dans le domaine de la planification des fréquences, de la gestion du spectre et du contrôle des émissions et de la réglementation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques• Nombre de pays ayant élaboré un plan directeur pour la gestion du spectre | • Nombre de séminaires, d'ateliers, de formations et de réunions tenus dans le domaine de la planification des fréquences, de la gestion du spectre et du contrôle des émissions et de la réglementation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques• Nombre de participants et niveau de satisfaction concernant ces manifestations • Nombre de lignes directrices/manuels et de publications élaborés• Nombre de publications, de rapports et d'études téléchargés• Mise au point d'une version améliorée du logiciel SMS4DC• Nombre d'abonnés au SMS4DC• Nombre de formations organisées sur le logiciel SMS4DC et niveau de satisfaction des participants |
| D.2-6: Renforcement des connaissances et des compétences des pays concernant le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et l'efficacité des travaux postérieurs à la transition, et efficacité de la mise en oeuvre des lignes directrices élaborées | • Nombre de pays ayant mis en oeuvre des projets concernant le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique | • Nombre de séminaires, d'ateliers, de formations et de réunions tenus sur des sujets en rapport avec le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique• Nombre de participants et niveau de satisfaction concernant ces manifestations• Nombre de lignes directrices/manuels/feuilles de route et publications élaborés• Nombre de publications, de rapports et d'études téléchargés |
| D.2-7: Renforcement de la capacité des Membres d'intégrer l'innovation dans le secteur des TIC dans leurs programmes nationaux de développement | • Nombre de pays ayant une capacité renforcée dans le domaine de l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC• Nombre d'initiatives et de projets visant à favoriser l'innovation, élaborés et mis en oeuvre | • Nombre d'initiatives et de projets visant à favoriser l'innovation (par exemple sur les jeunes, l'esprit d'entreprise, les pépinières d'entreprises, les pôles ou laboratoires d'innovation, etc.) élaborés et mis en oeuvre |
| D.2-8: Renforcement des partenariats public-privé pour promouvoir le développement des télécommunications/TIC | • Nombre de partenariats stratégiques, y compris de partenariats public-privé, conclus et mis en oeuvre pour encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC ainsi que des applications et des services correspondants• Nombre de projets destinés à encourager le développement des télécommunications/TIC élaborés et mis en oeuvre | • Nombre de partenariats stratégiques, y compris de partenariats public-privé, conclus et mis en oeuvre pour encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC ainsi que des applications et des services correspondants• Niveau de ressources mobilisées grâce à des partenariats et à des projets |

|  |  |
| --- | --- |
| **Produit** | **Ressources financières**[[5]](#footnote-5) **(en milliers CHF)** |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **D.2-1** Cadres politiques et réglementaires | *6 167* | *6 228* | *5 507* | *5 075* |
| **D.2-2** Réseaux de télécommunication/TIC y compris conformité et interopérabilité et réduction de l'écart en matière de normalisation | *5 618* | *5 474* | *5 693* | *5 304* |
| **D.2-3** Innovation et partenariats | *4 814* | *4 973* | *4 768* | *4 058* |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil(**PP Conseil/GTC**) | *987* | *498* | *492* | *507* |
| **Total pour l'objectif D.2** | ***17 587*** | ***17 173*** | ***16 461*** | ***14 944*** |

## 5.3 D.3 Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Indicateur de résultat**  | **Moyen de mesure** |
| D.3-1: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et stratégies en matière de cybersécurité dans le cadre des plans nationaux sur les TIC, ainsi qu'à élaborer et à mettre en oeuvre des législations appropriées | • Nombre de pays ayant des stratégies et des politiques nationales dans le domaine de la cybersécurité• Nombre de pays dotés d'un cadre juridique dans le domaine de la cybersécurité | • Nombre de modèles de politiques et de stratégies élaborés dans le domaine de la cybersécurité• Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance dans le domaine de la cybersécurité y compris grâce à l'utilisation des résultats des travaux des commissions d'études de l'UIT‑D |
| D.3-2: Renforcement de la capacité des Etats Membres à réagir rapidement face aux cybermenaces | • Nombre de CIRT créés et affiliés à des associations et/ou forums internationaux• Nombre de pays mettant en place une coopération entre CIRT | • Nombre de CIRT créés Nombre de CIRT ayant bénéficié d'une assistance pour obtenir leur affiliation à des associations et/ou forums internationaux |
| D.3-3: Renforcement de la coopération de l'échange d'informations et du transfert de savoir-faire entre les Etats Membres et avec les protagonistes concernés | • Nombre d'Etats Membres prenant part à des initiatives mondiales dans le domaine de la cybersécurité• Nombre d'Etats Membres participant aux dialogues et aux débats dans le domaine de la cybersécurité ainsi qu'aux travaux des organisations et des associations techniques | • Nombre de partenariats noués entre le BDT et des parties prenantes dans le domaine de la cybersécurité• Nombre de pays participant à des manifestations et à des activités relatives à la cybersécurité |
| D.3-4: Renforcement de la capacité des pays en matière de planification des cyberstratégies sectorielles nationales pour favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'amélioration des applications TIC | • Nombre de pays ayant élaboré/mis à jour leurs cyberstratégies sectorielles nationales (par exemple, cybersanté, cyberagriculture) | • Nombre de kits pratiques publiés et téléchargés pour l'élaboration de cyberstratégies sectorielles nationales• Nombre de manifestations de renforcement des capacités et nombre de pays participants dans le domaine de l'élaboration de cyberstratégies sectorielles nationales |
| D.3-5: Renforcement de la capacité des pays à tirer parti des applications TIC/mobiles pour améliorer la prestation de services à valeur ajoutée dans des domaines hautement prioritaires (par exemple, santé, gouvernance, éducation, paiements, etc.) afin de résoudre efficacement différents problèmes en matière de développement durable par le biais d'une collaboration entre le secteur public et le secteur privé | • Nombre de pays ayant lancé des services TIC/mobiles à valeur ajoutée au service du développement | • Nombre d'accords de partenariat conclus • Nombre de propositions de projet sur l'utilisation des TIC au service du développement mis au point et financés |
| D.3-6: Amélioration de l'innovation des connaissances et des compétences des institutions nationales en matière d'utilisation des TIC et du large bande au service du développement | • Nombre d'institutions ayant des connaissances approfondies des questions relatives à l'utilisation des TIC au service du développement• Nombre de pays et d'autres parties prenantes participant aux manifestations internationales/régionales sur l'utilisation des TIC au service du développement | • Nombre de rapports publiés sur les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des TIC au service du développement publiés• Nombre de ventes de téléchargements d'exemplaires distribués pour les publications sur les applications TIC• Nombre de manifestations/ateliers/séminaires organisés sur l'utilisation des TIC au service du développement• Nombre de participants aux manifestations/ateliers/séminaires sur l'utilisation |

|  |  |
| --- | --- |
| **Produit** | **Ressources financières**[[6]](#footnote-6) **(en milliers CHF)** |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **D.3-1** Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC | *4 564* | *4 579* | *4 091* | *4 024* |
| **D.3-2** Applications et services TIC | *3 803* | *3 857* | *3 833* | *3 180* |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil(**PP Conseil/GTC**) | *497* | *252* | *244* | *253* |
| **Total pour l'objectif D.3** | ***8 864*** | ***8 687*** | ***8 169*** | ***7 457*** |

## 5.4 D.4 Renforcer les capacités humaines et institutionnelles fournir des données statistiques promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Indicateur de résultat**  | **Moyen de mesure** |
| D.4-1: Renforcement des capacités des membres en matière de gouvernance internationale de l'Internet | • Nombre de pays ayant des capacités renforcées en matière de gouvernance internationale de l'Internet | • Nombre de personnes formées dans le domaine de la gouvernance de l'Internet par région• Nombre d'activités de formation organisées dans le domaine de la gouvernance de l'Internet |
| D.4-2: Amélioration des connaissances et des compétences des membres de l'UIT concernant l'utilisation des télécommunications/TIC | • Nombre de pays ayant des connaissances et des compétences améliorées concernant l'utilisation des télécommunications/TIC | • Nombre de cours de formation disponibles dans le cadre de l'Académie de l'UIT• Nombre de cours de formation dispensés dans le cadre de l'Académie de l'UIT• Nombre de participants ayant réussi |
| D.4-3: Meilleure sensibilisation au rôle du renforcement des capacités humaines et institutionnelles concernant les télécommunications/TIC et le développement à l'intention des membres de l'UIT | • Nombre de pays ayant été sensibilisé à l'importance du renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans leurs programmes nationaux | • Disponibilité dans les meilleurs délais des résultats des travaux de recherche et des publications concernant le renforcement des capacités• Nombre de manifestations organisées aux niveaux mondial régional et sous-régional concernant le renforcement des capacités• Nombre de pays et de participants ayant assisté aux manifestations organisées aux niveaux mondial, régional et sous-régional |
| D.4-4: Renforcement des informations et des connaissances des décideurs et des autres parties prenantes sur les tendances actuelles et l'évolution des télécommunications/TIC sur la base de l'analyse de statistiques et de données sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables au niveau international | • Nombre de pays et d'autres parties prenantes utilisant des statistiques sur les télécommunications/TIC comparables au niveau international pour la prise de décisions et l'analyse | • Publication dans les meilleurs délais de la base de données sur les indicateurs des télécommunications dans le monde• Nombre de données et d'indicateurs élaborés au niveau des pays disponibles dans la base de données sur les indicateurs des télécommunications dans le monde• Nombre de téléchargements de citations de consultations du site web et d'achat des produits et ressources en ligne sur les statistiques |
| D.4-5: Renforcement du dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données sur les télécommunications/TIC et renforcement des capacités et des compétences des producteurs de statistiques sur les télécommunications/TIC en vue de la réalisation de collectes de données au niveau national sur la base de normes et de méthodologies internationales | • Nombre de pays participants aux manifestations sur la mesure des TIC y compris au Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde• Nombre de pays produisant des statistiques sur les télécommunications/TIC sur la base de normes et de méthodologies internationales | • Nombre de pays ayant bénéficié de formations ou de conseils sur les statistiques relatives aux télécommunications/TIC • Nombre de participants au Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde et aux travaux des groupes de spécialistes des statistiques• Disponibilité dans les meilleurs délais des mises à jour des manuels et des lignes directrices sur les statistiques |
| D.4-6: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques des stratégies et des lignes directrices en matière d'inclusion numérique, afin de garantir l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes ayant des besoins particuliers51 et l'utilisation des télécommunications/TIC pour l'autonomisation socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers | • Nombre de pays ayant une capacité renforcée d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies en matière d'inclusion numérique | • Nombre de pays ayant renforcé leur capacité • Nombre de consultations des sites web de l'UIT consacrés à l'inclusion numérique  |
| D.4-7: Renforcement de la capacité des membres à assurer aux personnes ayant des besoins particuliers une formation à l'utilisation des outils numériques et une formation à l'utilisation des télécommunications/TIC pour le développement socio-économique | • Nombre de pays ayant une capacité renforcée d'assurer aux personnes ayant des besoins particuliers une formation à l'utilisation des outils numériques et une formation à l'utilisation des télécommunications/TIC pour le développement socio-économique | • Nombre de matériels didactiques concernant l'inclusion numérique (par exemple sur les formations à l'utilisation des outils numériques) élaborés dans les meilleurs délais en vue de programmes de formation à l'intention des membres• Nombre de formateurs formés pour dispenser des formations à l'inclusion numérique (par exemple pour former des personnes handicapées à l'utilisation de moyens de télécommunication/TIC accessibles) |
| D.4-8: Renforcement des capacités des membres en matière d'utilisation des télécommunications/TIC aux fins du développement socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers y compris la mise en oeuvre de programmes de télécommunication/TIC pour favoriser l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise | • Nombre de pays ayant des capacités renforcées en matière d'utilisation des télécommunications/TIC aux fins du développement socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers, y compris la mise en oeuvre de programmes de télécommunication/TIC pour favoriser l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise | • Nombre de lignes directrices sur l'inclusion numérique élaborées dans les meilleurs délais et nombre de bonnes pratiques relatives à l'inclusion numérique mises à la disposition des membres |
| D.4-9: Amélioration de l'accès aux TIC et de leur utilisation dans les pays en développement PMA, PDSL, PEID, et pays dont l'économie est en transition | • Nombre de pays concernés ayant un accès amélioré aux télécommunications/TIC et une meilleure utilisation | • Nombre de pays concernés ayant bénéficié d'une assistance et type d'assistance concernant l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation• Nombre de pays concernés ayant une politique et des cadres réglementaires applicables aux télécommunications/TIC nouveaux ou révisés |
| D.4-10: Renforcement des capacités des pays en développement PMA, PDSL et PEID en matière de développement des télécommunications/TIC | • Nombre de pays concernés ayant des capacités renforcées en matière de développement des télécommunications/TIC | • Nombre de personnes dans les pays concernés ayant suivi une formation en matière de développement des télécommunications/TIC |

|  |  |
| --- | --- |
| **Produit** | **Ressources financières**[[7]](#footnote-7) **(en milliers CHF)** |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **D.4-1** Renforcement des capacités | *5 493* | *5 487* | *5 086* | *3 138* |
| **D.4-2** Statistiques sur les télécommunications/TIC | *4 785* | *4 943* | *4 622* | *6 034* |
| **D.4-3** Inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers | *3 630* | *3 506* | *3 349* | *2 953* |
| **D.4-4** Assistance ciblée à l'intention des pays les moins avancés (PMA) des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des pays en développement sans littoral (PDSL) | *3 081* | *2 951* | *2 908* | *2 640* |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil(**PP Conseil/GTC**) | *1 010* | *504* | *492* | *519* |
| **Total pour l'objectif D.4** | ***17 998*** | ***17 390*** | ***16 457*** | ***15 283*** |

## 5.5 D.5 Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ses effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Indicateur de résultat** | **Moyen de mesure** |
| D.5-1 Amélioration de la mise à disposition d'informations et de solutions pour les Etats Membres concernant l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets | • Nombre de pays ayant une meilleure connaissance des solutions dans le domaine de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de l'atténuation de ces effets | • Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance dans le domaine de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de l'atténuation de ces effets  |
| D.5-2 Renforcement des capacités des Etats Membres en matière de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets | • Nombre de pays ayant bénéficié de capacités renforcées en matière de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets | • Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié d'une assistance pour élaborer des stratégies, des politiques et des cadres législatifs relatifs aux changements climatiques |
| D.5-3 Elaboration d'une politique en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques | • Nombre de pays ayant élaboré une politique en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques  | • Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance en matière d'utilisation des télécommunications/TIC pour améliorer le bilan écologique• Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance pour élaborer une stratégie une politique et des cadres réglementaires relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques |
| D.5-4 Etablissement de systèmes de contrôle et de systèmes d'alerte avancée reposant sur des normes reliés aux réseaux nationaux et régionauxD.5-5 Collaboration pour faciliter les interventions d'urgence en cas de catastrophe | • Nombre de pays ayant mis en place des systèmes de contrôle et de systèmes d'alerte avancée reposant sur des normes et des plans nationaux pour les télécommunications d'urgence | • Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance en ce qui concerne l'utilisation des télécommunications/TIC aux fins de la gestion des catastrophes• Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance dans le cadre d'opérations de secours à la suite d'une catastrophe, aussi bien moyennant la fourniture d'équipements que la réalisation d'évaluations des dégâts subis par les infrastructures, et dans le cadre d'une aide à la reconstruction et d'une remise en état des infrastructures de télécommunication |
| D.5-6 Conclusion de partenariats avec les organisations concernées pour l'utilisation de systèmes de télécommunication/TIC aux fins de la planification préalable aux catastrophes, de la prévision et de la détection des catastrophes, ainsi que de l'atténuation de leurs effets | • Nombre de partenariats conclus pour l'utilisation de systèmes de télécommunication/TIC aux fins de la planification préalable aux catastrophes de la prévision et de la détection des catastrophes, ainsi que de l'atténuation de leurs effets | • Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance pour élaborer et installer des systèmes d'alerte avancée• Nombre de pays ayant bénéficié de l'assistance du BDT pour élaborer des plans nationaux sur les communications d'urgence |
| D.5-7 Amélioration de la sensibilisation à l'importance que revêt la coopération aux niveaux régional et international pour faciliter l'accès aux informations relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC en situation d'urgence, et le partage de ces informations | • Nombre de pays ayant bénéficié d'une sensibilisation accrue à l'importance d'un accès facile aux informations relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC en situation d'urgence, et du partage de ces informations | • Nombre de régions ayant bénéficié d'une assistance par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'UIT, en vue de renforcer la collaboration et la coopération en ce qui concerne la planification en prévision des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Produit** | **Ressources financières**[[8]](#footnote-8) **(en milliers CHF)** |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **D-5-1** TIC et changements climatiques: adaptation aux effets des changements climatiques et atténuation de ces effets | *2 324* | *2 341* | *2 247* | *2 234* |
| **D.5-2** Télécommunications d'urgence | *2 692* | *2 781* | *2 666* | *2 568* |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil (**PP Conseil/GTC**) | *298* | *153* | *152* | *169* |
| **Total pour l'objectif D.5** | ***5 315*** | ***5 275*** | ***5 065*** | ***4 971*** |

# 6 Mise en oeuvre du Plan opérationnel

Les produits définis dans le présent Plan opérationnel seront fournis par les Bureaux régionaux et les Départements concernés du Bureau de développement des télécommunications; les bureaux régionaux participent à la mise en oeuvre de ce Plan opérationnel. Les services d'appui sont fournis par le Bureau de développement des télécommunications et le Secrétariat général, selon des accords de niveau de service annuels préalablement définis et convenus (pour la fourniture des services internes). Les services d'appui fournis par le Secrétariat général sont décrits dans le Plan opérationnel du Secrétariat général. La fourniture des produits et des services d'appui est planifiée, suivie et évaluée par la direction de l'UIT sur la base des objectifs définis dans le plan stratégique de l'UIT. Le rapport annuel sur la mise en oeuvre du Plan stratégique rendra compte des progrès accomplis en vue d'atteindre ces objectifs ainsi que les buts généraux. En ce qui concerne la gestion des risques, mis à part les risques opérationnels figurant dans le présent plan opérationnel, qui donneront lieu à un examen périodique par la haute direction, chaque Département identifie, évalue et gère les risques associés à la fourniture de ses produits et services d'appui, dans le cadre d'une approche de gestion des risques multi-niveaux.

Annexe 1: Ventilation des ressources entre les objectifs de l'UIT-D et les buts stratégiques de l'UIT

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |   |  | En milliers CHF |   |  | En % |  |   |   | En milliers CHF |  |
| Objectifs stratégiques de l'UIT pour 2017 | Coût total | Coût du BDT/coût direct | Coût réimputé à partir du SG | Coût imputé par BR/TSB |   | But 1croissance | But 2inclusion | But 3durabilité | But 4innovation et partenariats |   | But 1croissance | But 2inclusion | But 3durabilité | But 4innovation et partenariats |
|   |   |
| **D1** | **Objectif 1 de l'UIT-D** | 10 202 | 6 059 | 4 134 | 9 |  | 0% | **100%** | 0% | 0% |  | 0 | 10 202 | 0 | 0 |
| **D2** | **Objectif 2 de l'UIT-D** | 17 587 | 9 426 | 8 145 | 15 |  | **100%** | 0% | 0% | 0% |  | 17 587 | 0 | 0 | 0 |
| **D3** | **Objectif 3 de l'UIT-D** | 8 864 | 4 652 | 4 205 | 8 |  | 0% | 0% | **100%** | 0% |  | 0 | 0 | 8 864 | 0 |
| **D4** | **Objectif 4 de l'UIT-D** | 17 998 | 9 588 | 8 394 | 16 |  | 0% | **100%** | 0% | 0% |  | 0 | 17 998 | 0 | 0 |
| **D5** | **Objectif 5 de l'UIT-D** | 5 315 | 2 853 | 2 457 | 5 |  | **100%** | 0% | 0% | 0% |  | 5 315 | 0 | 0 | 0 |
| **Coût total** | **59 966** | **32 579** | **27 335** | **52** |  |  |  |  |  |  | **20 291** | **22 901** | **28 201** | **8 864** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **38,2%** | **47,0%** | **14,8%** | **0,0%** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |   |  | En milliers CHF |   |  | en % |  |   |   | En milliers CHF |  |
| Objectifs stratégiques de l'UIT pour 2018 | Coûttotal | Coût du BDT/coût direct | Coût réimputé à partir du SG | Coût imputé par BR/TSB |   | But 1Croissance | But 2Inclusion | But 3Durabilité | But 4Innovation et partenariats |   | But 1Croissance | But 2Inclusion | But 3Durabilité | But 4Innovation et partenariats |
|   |   |
| **D1** | **Objectif 1 de l'UIT-D** | 9 235 | 5 213 | 4 014 | 8 |  | 0% | **100%** | 0% | 0% |  | 0 | 9 235 | 0 | 0 |
| **D2** | **Objectif 2 de l'UIT-D** | 17 173 | 9 096 | 8 062 | 15 |  | **100%** | 0% | 0% | 0% |  | 17 173 | 0 | 0 | 0 |
| **D3** | **Objectif 3 de l'UIT-D** | 8 687 | 4 492 | 4 188 | 7 |  | 0% | 0% | **100%** | 0% |  | 0 | 0 | 8 687 | 0 |
| **D4** | **Objectif 4 de l'UIT-D** | 17 390 | 9 157 | 8 219 | 15 |  | 0% | **100%** | 0% | 0% |  | 0 | 17 390 | 0 | 0 |
| **D5** | **Objectif 5 de l'UIT-D** | 5 275 | 2 800 | 2 471 | 5 |  | **100%** | 0% | 0% | 0% |  | 5 275 | 0 | 0 | 0 |
| **Coût total** | **57 760** | **30 758** | **26 953** | **50** |  |  |  |  |  |  | **22 117** | **27 623** | **8 563** | **0** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **38,9%** | **46,1%** | **15,0%** | **0,0%** |

\* Activité intersectorielle.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les cases et les croix indiquent les liens primaires et secondaires avec les buts. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les pilotes de risques seront désignés par le Directeur du Bureau. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les objectifs, résultats et produits de l'UIT‑D pour 2020 et 2021 seront approuvés par la prochaine Conférence de plénipotentiaires quand elle révisera la Résolution 71 (Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023). [↑](#footnote-ref-3)
4. Estimations. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-4)
5. Estimations. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-5)
6. Estimations. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-6)
7. Estimations. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-7)
8. Estimations. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-8)